

PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du JEUDI 11/12/2025 à 20h30

Présent(e)s : M.M RESTIF Vincent –BLU Daniel – GUYON Eliane – TOUPLAIN Bruno – TUSSEAU Dominique – MOUNIER Dominique – CROSNIER Florent – MARCINIAK Rose-Marie

Absent(e)s :

Excusé(e)s : M.M CHRETIEN Franck – ROUEIL Laëtitia – TOURTIER Anthony – JULIEN Pascale – MAUNIER Alain – CADOT Cynthia

Pouvoir : Mme JULIEN Pascale à Mme CADOT Cynthia (Non valable, Mme CADOT étant excusée)

Secrétaire : Mme Eliane GUYON

Date de convocation et d'affichage :
05/12/2025

Nombre de conseillers en exercice : 14
Présents : 8
Votants : 8
Quorum : 8

ORDRE DU JOUR

M. le maire demande qu'un point soit rajouté à l'ordre du jour

Modification délibération 2025-04-03 : Reversement excédent budget photovoltaïque 2024 su BP 2025 – Le conseil municipal émet un avis favorable pour inscrire ce point à l'ordre du jour.

1. Approbation PV du 23/10/2025

Le procès-verbal de la réunion du 23/10/2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Voirie : Aménagement et sécurisation de la rue des Magnolias :

2-1 Présentation APD

M. Daniel BLU présente les modifications par rapport à l'APS : 2 passages piéton supplémentaires – création d'un emplacement handicapé + 1 candélabre - passage à mobilité réduite – arrêt car rallongé - panneaux supplémentaires – matérialisation d'un passage piétonnier d'une autre couleur –

Variante 1 : parking émulsion en enrobé 5 300 € H.T

Variante 2 : Remplacement des emplacements de places de parking par du pavé engazonné drainant 10 642 € H.T

Variante 3 : Cheminement de couleur devant l'école 2 040 € H.T et vers la RD

M. BLU demande si la commission voirie se réunira pour le choix des variantes avant le 22/01 (réunion du conseil municipal) – Commission finances ?

M. BLU informe qu'il y a une augmentation suite au chiffrage établi par le bureau d'étude ECR par rapport à l'étude de Mayenne Ingénierie et aussi à cause des modifications établies dans l'APD.

2-2 – Avenant 1 MO bureau d'études ECR – Délibération N°2025-12-01

M. Daniel BLU expose :

Suite aux différentes adaptations du projet et également aux variantes possibles, le montant des travaux qui était de l'ordre de 60 000 € est maintenant d'environ 100 000 € selon l'estimation du bureau ECR. Le bureau d'étude a établi un avenant avec les nouveaux montants de sa mission soit une plus-value de 3 761.10 € au total suivant détail ci-dessous :

POMMERIEUX - Réaménagement de la Rue des Magnolias					
Enveloppe prévisionnelle Enveloppe affermée PRO	60 000,00 € 101 907,50 €	à à	8,97% 8,97%	5 380,00 € H.T. 9 141,10 € H.T.	
Mission de maîtrise d'œuvre	Abréviation	% de répartition par mission	Prix de revient base	Prix de revient avenant	Prix de revient total
Mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la Rue des magnolias - POMMERIEUX					
Projet	PRO	2,70%	1 615,00 €	1 136,50 €	2 751,50 €
Assistance pour la passation des Contrats de Travaux	ACT	1,30%	780,00 €	544,80 €	1 324,80 €
Supervision des études d'exécutions	VISA	0,99%	595,00 €	413,88 €	1 008,88 €
Direction de l'Exécution des contrats de Travaux	DET	2,49%	1 495,00 €	1 042,50 €	2 537,50 €
Assistance aux Opérations de Réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement	AOR	1,49%	895,00 €	623,42 €	1 518,42 €
TOTAL ETUDES ET TRAVAUX HT			5 380,00 €	3 761,10 €	9 141,10 €
TOTAL ETUDES ET TRAVAUX TTC			6 456,00 €	4 513,32 €	10 969,32 €

Il est demandé au conseil municipal d'approver l'avenant tel qu'il a été établi pour un montant de 3 761,10 € soit un montant total de MO de 9 141,90 € H.T et 10 969,32 € TTC.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité approuve l'avenant tel qu'il a été présenté, autorise le maire à signer l'avenant et tous les documents s'y rapportant.

2-3 Approbation projet et demande de subvention DETR- Délibération N°2025-12-02

Après présentation de l'avant-projet définitif, et suite aux différentes réunions de commission voirie, réunions avec les riverains, notamment l'école, et au recrutement du bureau d'étude pour la maîtrise d'œuvre, M. le maire propose de valider le projet d'aménagement et de sécurisation de la rue des Magnolias.

M. le maire propose d'approuver le projet tel qu'il a été défini, de solliciter une subvention DETR suivant le plan de financement ci-après :

PLAN DE FINANCEMENT DETR/DSIL

NOM DE LA COLLECTIVITÉ :	COMMUNE DE POMMERIEUX		
NUMÉRO SIRET :	LE NUMERO SIRET COMPORTE 14 CHIFFRES		
INTITULÉ DU PROJET :	AMENAGEMENT ET SECURISATION DE LA RUE DES MAGNOLIAS		

		H.T.			
NATURE DES DÉPENSES					
foncier	0.00 €				
maîtrise d'œuvre	9 141.10 €				
études	0.00 €				
travaux	124 430.00 €				
Aléa	2 400.00 €				
MONTANT DE L'OPÉRATION	135 971.10 €				

		H.T.	Taux de financement	DATE DE DEMANDE	DATE D'OBTENTION
RECETTES / FINANCEMENT PREVISIONNEL					
AIDES PUBLIQUES DE L'ETAT					
DETRE demandée	40 791.00 €		30.00 %		
AUTRES AIDES PUBLIQUES (Préciser nature et montant H.T.)					
Conseil départemental	12 870.00 €		9.47 %	06/11/2025	
Fonds de concours CCPC sur réseau eau	4 075.00 €		3.00 %	en cours	
Conseil départemental (Amendes de Police)	33 992.00 €		25.00 %		
Sous-total aides publiques	91 728.00 €		67.46 %	Vous ne devez pas dépasser 80%	

AUTRES AIDES NON PUBLIQUES		H.T.
Dons	0.00 €	
Aides privées	0.00 €	
Autres (CAF, Fondation du patrimoine...)	0.00 €	
Sous-total aides non publiques	0.00 €	
PART DE LA COLLECTIVITÉ		H.T.
Fonds propres	44 243.10 €	
Emprunt	0.00 €	
Crédit bail ou autres	0.00 €	
Recettes générées par le projet (loyer,... - total annuel)	0.00 €	
Total autofinancement	44 243.10 €	
	32.54 %	
		Total Financement H.T.
		135 971.10 €

La collectivité s'engage à communiquer au préfet, sans délai, toute modification de plan de financement, de périmètre, de destination, de calendrier ou de nature des travaux.

La collectivité s'engage à fournir aux services préfectoraux, dès réception, une copie des décisions relatives à l'ensemble des aides publiques obtenues.

Le maître d'ouvrage s'engage sur le plan de financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus qui est conforme à celui sur lequel le conseil municipal, de communauté ou syndicat s'est prononcé.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Approuve le projet d'aménagement et de sécurisation de la rue des Magnolias

Approuve le plan de financement tel qu'il a été établi

Autorise le maire à solliciter une subvention DETR (Dotation des équipements des territoires ruraux) auprès de l'Etat, au titre des travaux visant à améliorer la sécurité et la mobilité de l'ensemble des usagers de la voirie pour un montant de 40 791,00 €.

3. Marchés mutualisés :

3-1 Prestations de contrôles réglementaires : Groupement de commande avec la CCPC – Délibération N°2025-12-03

M. Le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Craon coordonne un marché de fournitures et services relatif à la réalisation des contrôles réglementaires dans les bâtiments pour les extincteurs, les alarmes, le désenfumage, DAS, RIA, contrôles électriques et gaz, les contrôles des aires de jeux, des appareils de levage, équipements sous pression, échafaudages, ou autres.

Ce marché arrive à échéance le 31 décembre 2025. La communauté de Communes du Pays de Craon propose de coordonner à nouveau ce groupement de commandes et d'assurer dès lors le suivi de cette opération, jusqu'à l'attribution des marchés.

Durée du marché : 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2026 (avec possibilité de reconduction 1 an).

Chaque commune est tenue de fournir la liste du patrimoine qu'elle souhaite intégrer au marché. La commune peut adhérer à un ou plusieurs lots.

VU l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018,

VU le projet de convention de groupement de commandes,

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

1. AUTORISE l'adhésion de la commune à ce groupement de commandes réunissant la communauté de communes du Pays de Craon et les communes volontaires, en vue de lancer une consultation pour la passation d'un marché de fournitures et services relatif à la réalisation des prestations de contrôles et / ou maintenances réglementaires des équipements et bâtiments,
2. AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention avec les collectivités membres du groupement de commandes, celle-ci fixant les modalités techniques et financières de ce groupement de commandes,
3. ACCEPTE que la Communauté de Communes du Pays de Craon, représenté par son Président en exercice, assure la coordination du groupement de commandes et le rôle de pouvoir adjudicateur,
4. DESIGNÉ M. Le Maire pour représenter la commune dans le cadre de ce dossier,
5. AUTORISE M. le Maire à exécuter les marchés et à signer toutes pièces afférentes à ce dossier, après attribution des marchés.

3-2 Adhésion au groupement de commandes énergies TEM – Délibération N°2025-12-04

M. le maire rappelle que depuis 2016, Territoire d'énergie Mayenne a mis en place un groupement d'achat pour négocier au meilleur prix la fourniture d'électricité de ses membres. Le groupement est ouvert aux collectivités territoriales, aux établissements publics locaux et aux syndicats mixtes fermés et ouverts, dont le siège est en Mayenne. Près de 140 membres (**92 communes, 8 EPCI, Département, 20 EHPAD / CCAS, 5 collèges, 15 établissements publics**) adhèrent à notre groupement, représentant 4 500 points de livraison.

- **Pour les communes ayant moins de 10 Equivalents Temps Plein et moins de 2 millions de recettes actuellement au Tarif Réglementé de Vente d'électricité (TRVE) :**
A compter du 01/01/2026, le TRVE sera entièrement soumis aux prix des marchés à terme de l'électricité. Les collectivités éligibles au TRVE peuvent, si elles le souhaitent, intégrer le GAE pour la totalité de leurs sites au 01/01/2028 et ainsi bénéficier des avantages du groupement :
 - L'optimisation annuelle des points de livraison pour réaliser des économies sur la partie puissances souscrites et formules tarifaires d'acheminement,
 - Le service client dédié aux membres GAE chez le fournisseur titulaire du marché,
 - La mise à disposition d'un outil de suivi des consommations énergétiques et contrôle de facturation,
 - Une personne dédiée au suivi du marché au sein de TEM.

- *La livraison d'électricité et de gaz naturel de notre prochain groupement sera effective à compter du 1^{er} janvier 2028. Si votre collectivité est actuellement engagée jusqu'à une date postérieure au 1^{er} janvier 2028, sachez qu'il est possible d'intégrer vos points de livraison en cours de marché. Exemple : votre collectivité a un contrat de fourniture d'électricité ou de gaz qui se termine au 31 juillet 2028, vous pourrez intégrer vos points de livraison aux conditions de notre marché en cours à compter du 01 Août 2028 à condition d'avoir adhéré à notre groupement avant le 30 décembre 2025.*

En tant que syndicat départemental d'énergie en Mayenne, Territoire d'énergie Mayenne (TEM) est aujourd'hui coordonnateur d'un groupement de commandes relatifs à la fourniture d'électricité avec un marché en cours d'exécution, dont le terme est fixé au 31 décembre 2027.

Ce groupement propose uniquement une fourniture en électricité. Afin de répondre à une demande de plusieurs membres, le syndicat propose aujourd'hui un nouveau groupement de commandes, en lieu et place de l'actuel, qui prévoit une fourniture additionnelle en gaz.

La création d'un nouveau groupement en vue de la passation de nouveaux marchés, dont le premier assurera la fourniture en électricité et en gaz **à compter du 1er janvier 2028**, ne fait pas obstacle à ce que le groupement actuel produise ses effets jusqu'à cette date et que Territoire d'énergie Mayenne poursuive l'exercice de ses missions sur les marchés en cours avec un terme au 31 décembre 2027.

Dans ce nouveau groupement, TEM sera désigné comme coordonnateur en charge de la passation des marchés électricité et gaz naturel en résultant et de leur suivi, notamment technique.

Afin de formaliser l'adhésion à ce nouveau groupement de fourniture d'énergies (électricité et gaz naturel), il s'avère nécessaire de signer la convention jointe en annexe, fixant les rôles et obligations des parties, avant le lancement de la prochaine consultation prévue courant 2026 pour une livraison à compter du 01/01/2028.

Dans l'acte d'adhésion, en annexe 1 de la convention, il vous est demandé de spécifier la nature de vos besoins en énergie en cochant ELECTRICITE et/ou GAZ NATUREL, étant entendu que tout choix est modifiable à tout moment par voie délibérative.

Suite à cette présentation, le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'adhésion de la commune de POMMERIEUX au groupement de commandes à durée illimitée, pour la passation de marchés visant à répondre aux besoins de ses membres et relatifs à l'achat, la fourniture d'énergie et la gestion de contrats de production d'énergie ;
- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes, jointe en annexe ;
- D'approuver la participation de la commune de POMMERIEUX à la passation de marchés groupés relatifs à la passation et l'exécution de marchés publics d'achat, de fourniture d'énergie et de gestion de contrats de production d'énergie pour ses besoins en :

ÉLECTRICITÉ

GAZ NATUREL

- D'approuver la désignation de TEM comme coordonnateur du groupement, pour la passation d'un marché d'achat et de fourniture d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2028 et des marchés suivants ;
- D'autoriser le président de TEM, en tant que représentant du coordonnateur du groupement de commandes, à passer, signer et notifier pour le compte de TEM et des membres du groupement, les marchés et les éventuelles décisions de reconduction, modification et résiliation, ainsi qu'à effectuer toutes les missions qui lui sont dévolues par la convention de groupement ;
- D'approuver la prise en charge par la commune de POMMERIEUX des frais engendrés par TEM pour les opérations de passation et de suivi des marchés tel que précisé par la convention ;
- D'autoriser le maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la commune de POMMERIEUX, la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe, ses éventuels avenants, ainsi qu'à prendre toutes les décisions et mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- D'inscrire les crédits correspondants aux budgets de chaque année.

Pour information :

- Tarif adhésion PDL C5 <36KVA soit 8€/PDL/AN
- Nombre de PDL 5 EP et 7 bâtiments ou terrain soit 96 €/an

M. le maire informe que l'éclairage en haut de la Grande Rue a été remis en service suite à la pose d'un compteur Linky mais que l'horloge des horaires d'éclairage n'a pas encore été réglée.

Eclairage de quelques points lumineux la nuit – Est-ce techniquement possible ? Sinon, installer des détecteurs de présence. Faire chiffrer le coût de ces éventuelles modifications de l'éclairage public.

**4. Photovoltaïque : Devis réinstallation panneaux photovoltaïques groupe scolaire –
Délibération N°2025-12-05**

Suite à la maintenance réalisée sur les panneaux photovoltaïques du Groupe Scolaire, il s'est avéré qu'il y a de nouveaux points de chauffe et qu'avec les panneaux installés en intégré il y a un risque potentiel d'incendie au groupe scolaire. De ce fait, la production est coupée depuis cet été. Après s'être renseigné auprès du Gal Sud Mayenne, TEM, Récit, M. le maire propose donc de modifier l'installation pour sécuriser cette production d'électricité.

Des devis ont été demandés pour installer un bac acier sous les panneaux qui seront également changés par des panneaux plus productifs. Les panneaux sur le préau de l'école seront enlevés. M. le maire présente les différents devis :

	Entreprises	Montant H.T
PANNEAUX SOLAIRES	INNO WATT	29 000 €
	AMISUN	18 960 €
BAC ACIER	CRUARD	22 468,19 €
	REBOURS	7 868,08 €

M. Touplain Bruno demande s'il y a une analyse des offres ; M. le maire a établi un comparatif des offres, et la grande différence pour les panneaux est le coût du raccordement et de l'installation. Les panneaux sont garantis 25 ans et les onduleurs ont

une garantie constructeur de 12 ans. M. le maire interrogera le GAL Sud pour avoir des compléments d'informations sur ces devis.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

Emet un avis favorable sur le projet de modification de l'installation photovoltaïque au groupe scolaire

Accepte les devis AMISUN pour un montant de 18 960 € H.T et REBOURS pour un montant de 7 868,08 € H.T

Autorise le maire à signer les devis et tous les documents s'y rapportant.

Cette opération n'ayant pas été prévue au budget 2025, une modification budgétaire est à prévoir.

4-2 Modification délibération 2025-04-03 reversement excédent budget photovoltaïque 2024 su BP 2025 – Délibération N°2025-12-06

M. le maire rappelle qu'une délibération a été prise concernant reversement de l'excédent du budget photovoltaïque 2024 sur le budget principal 2025 pour un montant de 40 000 €. A ce jour, et vu la décision prise concernant la réinstallation des panneaux photovoltaïques pour sécuriser le site de production au Groupe Scolaire et vu qu'il faut financer cette dépense, il propose de modifier la délibération initiale de reversement de 40 000 € sur le budget principal soit un versement sur le budget principal de 18 000 €.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, accepte cette modification de reversement, autorise le maire à reverser 18 000 € du budget photovoltaïque sur le budget principal.

5. Finances :

5-1 Décision modificative N° 2 budget principal – Délibération N°2025-12-07

Afin d'inscrire l'avenant N°1 MO en dépenses, de modifier le reversement du budget photovoltaïque sur le budget principal, il est proposé la décision modificative suivante :

Budget principal		11/12/2025	DM2	
------------------	--	------------	-----	--

FONCTIONNEMENT				
RECETTES	Voté BP	Virement de crédit	TOTAL	
75821 Excédent des budgets annexes à caractère adm.	61 264.92 €	-22 000.00 €	39 264.92 €	Diminution du versement prévu du budget photovoltaïque
Dépenses	Voté BP	Virement de crédit	TOTAL	
65888 Autres charges gestions courantes	10 000.00 €	-9 000.00 €	1 000.00 €	Diminution d'autant des dépenses
023 Virmt section investisst	231 139.73 €	-13 000.00 €	218 139.73 €	
TOTAL	241 139.73 €	-22 000.00 €	219 139.73 €	

INVESTISSEMENT				
DEPENSES	Voté BP+ DM 1	Virement de crédit	TOTAL	
276348 Autres créances immob. Autres communes	36 045.26 €	-16 762.00 €	19 283.26 €	Diminution du versement au budget lot.
203/182 Aménagement de bourg	8 000.00 €	3 762.00 €	11 762.00 €	Avenant 1 ECR Magnolias
TOTAL	44 045.26 €	-13 000.00 €	31 045.26 €	
Recette	Voté BP	Virement de crédit	TOTAL	
021 virement de la section exploitation	231 139.73 €	-13 000.00 €	218 139.73 €	Diminution des recettes invest.
TOTAL	13 110.60 €	-13 000.00 €	13 110.60 €	

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, accepte la décision modificative N°2 telle qu'elle a été proposée.

5-2 DM N°1 budget annexe photovoltaïque – Délibération N°2025-12-08

Afin de pouvoir régler les factures de réinstallation des panneaux photovoltaïques en investissement sur les anciens vestiaires et sur le groupe scolaire, il est proposé la décision modificative suivante :

Budget Photovoltaïque		11/12/2025		DM1
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	Voté BP	Virement de crédit	TOTAL	
672 Reversement excedent à la coll.de rattachement	40 000.00 €	-22 000.00 €	18 000.00 €	Diminution reversement au BP
615228 Entretien et repar. Autres biens immo	5 000.00 €	-5 000.00 €	0.00 €	
022 Dépenses imprévues	3 589.00 €	-2 200.00 €	1 389.00 €	
023 Virmt section investisst	8 013.90 €	29 200.00 €	37 213.90 €	augmentation du virement
TOTAL	56 602.90 €	0.00 €	56 602.90 €	
INVESTISSEMENT Recette				
021 virement de la section exploitation	8 013.90 €	29 200.00 €	37 213.90 €	augmentation du virement
INVESTISSEMENT Dépenses				
2315 Installations, matériel et outillage techniques	4 661.17 €	-4 600.00 €	61.17 €	
2135 Inst générale, agencements,aménagt	0.00 €	33 800.00 €	33 800.00 €	Réinstallations photovol 6710 € + 27 000 €
TOTAL	4 661.17 €	29 200.00 €	33 861.17 €	

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, accepte la décision modificative N°1 budget photovoltaïque telle qu'elle a été proposée.

5-3 Subvention MFR hippodrome CRAON – Délibération N°2015-12-09

M. le maire informe qu'à la demande de la classe BAC PRO CGEA de la MFR de L'hippodrome à Craon, dans le cadre de leur formation, un projet collectif doit être mené sur le thème « nettoyons la nature ».

Ils proposent d'effectuer un ramassage des déchets sur la commune fixé au 12/01/2026 en échange d'une participation financière au profit de MFR MONDE.

M. le maire propose de verser une subvention de 100 € à la MFR hippodrome CRAON.

- Accueil du groupe par le maire, gestion des déchets, il demandera à la classe pourquoi ils ont fait le choix de cette action.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de verser une subvention à la MFR hippodrome CRAON d'un montant de 100 €.

6. Questions diverses et imprévues

Tiers lieu :

- CR Comité de pilotage du 27/11/2025

Mme Rose Marie MARCINIAK : Le projet est bien avancé – une feuille de route est établie – 17/12 rencontre avec le Comité d'animation à 20 heures – Positionnement par rapport au projet.

M. Bruno TOUPLAIN : Diffère de ce que les habitants souhaitaient au départ – Plus un lieu d'animation que d'un véritable commerce – Création d'une association pour gérer le lieu - Permanence 2 jours par semaine – Activités en dehors de ces jours - Restitution du projet avec les habitants à la fin de l'étude.

M. Daniel BLU : Est-il utile de faire beaucoup de travaux à l'intérieur ? Par contre un aménagement extérieur sera nécessaire.

Ressources humaines :

- Demande de retraite progressive de Jacqueline Mongazon de 86% à 80% au plus tard en mai : Cette diminution de temps de travail se fera sur le temps de mise à disposition au CIAS pendant les petites vacances.
- Arrêt Maladie d'Ariane Guesnerie jusque la fin d'année scolaire

Travaux cimetière :

- Calendrier : Les travaux de plâtrerie sont réalisés - Pose de la porte en bois fin décembre et la pose du carrelage sera réalisé en février
Relevage de tombes prévu en 2024 et 2025 réalisé.

Travaux d'entretien à la Rouette Moreau

- Adduction gaz : détérioration le long de l'arrêt de bus : Boue au niveau de l'arrêt du car – Les entreprises concernées sont en train de réaliser les travaux pour refaire le cheminement.

Travaux d'installation de l'hydrostabilisateur eau terminés

Elections municipales 2016 :

- Très bons contacts avec les personnes sollicitées : Composition du nouveau conseil municipal constitué au minimum de 13 et maximum 17 personnes dont 2 remplaçants

•

Communication

- Distribution BM
- Invitations nouveaux habitants et nouveaux nés par Sylvie
- Cadeaux : Nouveaux nés Laëtitia – Cadeaux nouveaux habitants : Pascale
- Cadeau Marie-Hélène (ne sera pas présente à la cérémonie des vœux) et Dominique

Galette des vœux

- Présentation de la soirée et préparation
- Liste des nouveaux habitants à envoyer au CM

M. Dominique Mounier signale que les illuminations de Noël sont tardives et défectueuses

M. Daniel BLU informe que le mur de soutènement 2 rue St Jean s'écroule et qu'il faudrait en informer le propriétaire.

Agenda :

- Conseils municipaux à 20 h 00 à partir de novembre : 22/01/26 – 26/02/2026
- 12/12/2025 : Soirée Jeux 19 h (Passeport du civisme) animé par le ludothécaire du Pays de Craon
- 19/12/2025 : Arbre de Noël de l'école
- 12/01/2026 : Action de nettoyage de la classe BAC PRO MFR hyppodrome CRAON
- 16/01/2026 : Galette des vœux
- 20/02/2026 soirée repas : élus / agent
- 06/03/2026 : Spectacle « Amants » à POMMERIEUX

- 15 et 22/03/2026 : Elections municipales
- 25/03/2026 : Broyage végétaux sur Pommerieux
- 18/04/2026 : Journée citoyenne
- 1/05 au 2/05 : Fête communale
- 3/05/2026 : Rallye pédestre APEEP – Courses de vélos

Levée de séance à 22H40

Le maire
Vincent Restif

Le secrétaire,
Eliane GUYON